

**MINIHIC SUR RANCE - Commune**

**ILLE-ET-VILAINE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 24 mars 2025**

Président de la séance : Sylvie SARDIN  
Secrétaire de la séance : Jean-Marc DUVAL

**Date de convocation :**  
17 mars 2025

Nombres de membres :

**En exercice :** 15

**Présents :** 13

**Procurations :** 2

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** Sylvie SARDIN, Jean-Marc DUVAL, Daniel TURMEL, Patricia ALLEE, Réginald ROBIN, Marc HENRY, Eliane HERGNO, Christelle LHOTELIER, Mathieu DABROWSKI, Hélène LE BOUHELLESEVIN, Catherine LEPOIZAT, Laurence HOUZE-ROZE, Christophe DOUET

**Représentés :** Vanessa BOULANGER représentée par Eliane HERGNO, Jérôme DULOMPONT représenté par Christelle LHOTELIER

**Absents :**

**Ordre du jour :**

- Validation du PV du conseil du 6 janvier 2025

**Finances**

*Commune*

- Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote du taux imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Versement subvention CCAS
- Versement subventions aux associations
- Choix d'un tracteur tondeuse

*Camping*

- Compte Financier Unique 2024
- Budget primitif 2025

*Plaisance*

- Compte Financier Unique 2024
- Budget primitif 2025

**Elus**

- Formation des élus

## Délibérations du conseil :

### **DE 2025 005 Validation du procès-verbal du 6 février 2025**

Mme SARDIN soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2025

Madame LEPOIZAT demande à ce que soit rajouter dans le PV un complément d'information, à savoir la phrase suivante :

*"Le poste d'adjoint à l'éducation est nécessaire et important auprès de la population et des partenaires"*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2025 en prenant en compte la demande de modification de Mme LEPOIZAT.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DE 2025 006 Vote du compte financier unique (CFU) de la commune - 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le *compte de résultat* synthétiques *et* des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	1 045 504.15 €
Recettes	1 265 032.68 €
Résultat de l'exercice	228 402.16 € (CDE inclus)
Excédent/déficit antérieur reporté	100 000.00 €

Résultat de fonctionnement	<b>328 402.16 €</b>
----------------------------	---------------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	660 306.98 €
Recettes	766 897.03 €
Résultat de l'exercice	106 590.05 €
Excédent/déficit antérieur reporté	304 466.62 €
Résultat d'investissement	<b>411 056.67 €</b>

#### ENSEMBLE

Dépense	1 705 811.13 €
Recettes	2 040 803.34 € (CDE inclus)
Excédent/déficit antérieur reporté	404 466.62 €
Résultat de l'exercice	739 458.83 €

#### RESTES A REALISER

Dépense	107 821.32 €
Recettes	/
Résultat cumulé	622 763.88 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** à 11 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET) le Compte Financier Unique 2024 du budget principal

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

#### **DE 2025\_007 Affectation du résultat 2024**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique l'exercice 2024 ce même jour, Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement : 219 528.53 €
- Un excédent reporté de : 100 000€
- Une réintégration des actifs suite à la clôture de la caisse des écoles : 8 873.63 €
- **Soit excédent de fonctionnement cumulé de : 328 402.16 €**
- Un excédent d'investissement de : 106 590.05 €
- Un excédent reporté de : 304 466.62 €
- **Soit un excédent d'investissement cumulé de : 411 056.67 €**

Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)  
le conseil municipal

**DECIDE** d'affecter sur l'exercice 2025, le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- Compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 219 529.16 €
- Compte 002, excédent reporté en fonctionnement : 108 873.00 €

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

### **DE 2025 008 Fixation des taux d'imposition 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au vue de la hausse passée l'année précédente, Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**FIXE** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **35.02 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **50.75 %**
- taxe d'habitation (TH) : **13.50 %**

**CHARGE Madame le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DE 2025 009 Budget primitif 2025 - commune**

Mme SARDIN, Maire, présente ce budget principal qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à **1 360 800.00 €** en dépenses et en recettes (dont l'excédent reporté).
- La section d'investissement est équilibrée à **1 491 682.43 €** en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 voix contre (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUE)

**ADOPTE** le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

### **DE 2025 010 Formation des élus**

Madame le Maire informe que la formation des élus municipaux est organisée par le CGCT et notamment par l'article L2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce quota est renouvelable en cas de réélection.

Madame le Maire propose que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée de son mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- ∅ Agrément des organismes de formations ;
- ∅ Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- ∅ Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- ∅ Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus.

Les thèmes privilégiés seront :

- ∅ La gestion municipale,
- ∅ Les fondamentaux de l'action publique locale,
- ∅ La responsabilité civile et pénale de l'élu,
- ∅ Les finances, marchés publics et subventions d'une collectivité

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée en 2025 à la formation des élus.

**Vu** les articles L2123-12 et L2123-13 Du Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la proposition du Maire pour 2025 - montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1 080.00 €

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DE 2025 011 subvention au CCAS 2025**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention au budget 2025 du Centre Communal d'Action Social de Le Minihic Sur Rance à hauteur de 8 000 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE ROZE, M. DOUET),

**DECIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 8 000 € au CCAS de Le Minihic Sur Rance

**DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2025 de la commune de le Minihic Sur Rance

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

### **DE 2025 012 Subventions 2025 aux associations**

La commune souhaite soutenir les actions des associations. Conformément à la délibération n°2016\_036 du 07 avril 2016 relative à la validation d'un document type de demande de subvention, les associations ont déposé une demande de subvention. La commission « vie associative » a étudié les demandes et propose les montants ci-dessous :

Nom association	Montant proposé
A.C.C.A	300,00 €
A.D.I.R.P	100,00 €

<b>Amis de la Baie de la Landriais</b>	500,00 €
A.P.E	500,00 €
Bad'in Minihic	300,00 €
comité des Fêtes	500,00 €
Emeraude Ultimate	250,00 €
Ensemble au jardin	400,00 €
Equidérance	300,00 €
Les Minih'Bouts	300,00 €
Chapelle Saint Buc	500,00 €
U. N. C	300,00 €
Rance Environnement	300,00 €
<b>Total</b>	<b>4 550,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** les propositions de la commission vie associative et décide d'accorder les subventions 2025 ci-dessus pour un montant global de 4 550.00 €

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DE 2025 013 Choix d'un devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse et reprise de l'ancien**

L'ancien tracteur tondeuse des services techniques est en panne et en fin de vie. Il est proposé de voter l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse avec reprise de l'ancien.

Trois propositions ont été reçues :

fournisseur	description du matériel	prix de vente HT	reprise en HT
MPS - DINAN QUEVERT	Tonseuse frontale iseki	35 500 €	3000 (sous réserve)
RM Motoculture	Tondeuse autoportée Gfianni Ferrari Turbo	36 200 €	5000
JARDIMAN PACE	Tondeuse frontale GRILLO	35 047.71 €	3000

Il est proposé de retenir la proposition de RM Motoculture – ZA LA CHESNAIS – 35430 SAINT JOUAN DES GUERETS - pour un montant HT de 36 200 € et une reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI pour un montant de 5000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** le Maire à signer le devis avec la société RM Motoculture pour un montant de 36 200 € HT soit 43 440 € TTC

**D'AUTORISER** le Maire à signer la reprise par la société RM Motoculture , pour un montant de 5 000 €

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **DE 2025 014 Budget camping 2024 : vote du CFU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget camping ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la *compte de résultat* synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget camping fait ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	44 853.86 €
Recettes	48 086.75 €
Résultat de l'exercice	3 232.89 €
Excédent/déficit antérieur reporté	21 056.54 €
Résultat de fonctionnement	<b>24 289.43 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	12 589.08 €
Recettes	10 950.17 €
Résultat de l'exercice	- 1 638.91 €
Excédent/déficit antérieur reporté	- 3 464.47 €
Résultat d'investissement	<b>- 5 103.38 €</b>

### ENSEMBLE

Dépense	57 442.94 €
Recettes	59 036.92 €
Excédent/déficit antérieur reporté	17 592.07 €
Résultat de l'exercice	<b>19 186.05 €</b>

**RESTES A REALISER**

Dépense	12 620.69 €
Recettes	/
Résultat cumulé	6 565.36 €

Après présentation du CFU 2024 du budget camping, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget camping

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DE 2025 015 Budget camping 2025 : vote du budget primitif**

Madame HERGNO Eliane, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, présente ce budget camping qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à 80 821.59 € en dépenses et en recettes
- La section d'investissement est équilibrée à 45 968.40 en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget camping 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**DE 2025 016 Budget plaisance 2024 : Vote du CFU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 du budget plaisance ,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le *compte de résultat* synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget plaisance fait ressortir les résultats suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	31 619.38 €
Recettes	30 881.00 €
Résultat de l'exercice	- 738.38 €
Excédent/déficit antérieur reporté	14 797.00 €
Résultat de fonctionnement	<b>14 058.62 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	15 652.80 €
Recettes	328.43 €
Résultat de l'exercice	- 15 324.37 €
Excédent/déficit antérieur reporté	14 140.78 €
Résultat d'investissement	<b>- 1 183.59 €</b>

#### ENSEMBLE

Dépense	47 272.18 €
Recettes	31 209.43 €
Excédent/déficit antérieur reporté	28 937.78 €
Résultat de l'exercice	<b>12 875.03 €</b>

#### RESTES A REALISER

Dépense	/
Recettes	/
Résultat des restes à réaliser	/

Après présentation du CFU 2024 du budget Plaisance, Madame Le Maire, Sylvie SARDIN, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Eliane HERGNO, conseillère déléguée aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget plaisance

**DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3

## **DE 2025 017 Budget plaisance 2025 : Vote du budget primitif**

Madame HERGNO Eliane, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, présente ce budget plaisance qui s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement est équilibrée à 45 058.62 € en dépenses et en recettes
- La section d'investissement est équilibrée à 6 569.44 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPOIZAT, Mme HOUZE-ROZE, M. DOUET)

- **ADOpte** le budget Plaisance 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Sylvie SARDIN  
Président de séance

Jean-Marc DUVAL  
Secrétaire de séance